**Atelier 2 : analyse de l’évènement indésirable - Entretiens**

**Les faits vécus selon Myriam H, infirmière dans le service de chirurgie :**

Concernant la gestion du traitement personnel :

Il existe un emplacement identifié pour stocker les traitements personnels des patients dans l’armoire à pharmacie du service. Cependant, les traitements personnels sont rarement retirés aux patients, par manque de temps et surtout par méconnaissance de la procédure. En l’occurrence, la semaine du 18/05/2020, une IDE de notre service était en arrêt maladie, d’où une surcharge de travail pour les IDE présentes.

Mme MADELAINE a été accueillie dans le service le 19/05/2020, accompagnée de son mari. Je leur ai réclamé les ordonnances habituelles que le mari m’a données (je crois qu’il y en avait 2). J’en ai fait des photocopies que j’ai rangées dans le dossier médical de la patiente (pour le prescripteur) et j’ai rendu les originaux au mari comme il me l’a demandé.

Le 19/05/2020 vers 9h45, je consulte les prescriptions de Mme MADELAINE pour lui administrer ses médicaments du matin. Je vois que le TemeritDuo prescrit est hors livret, je contacte donc la pharmacie qui m’explique qu’il est possible de substituer cette association par 2 médicaments disponibles au livret, mais c’est au médecin d’effectuer cette substitution sur la prescription. J’en parle donc à Yannick M. l’interne, qui préfère éviter une substitution et me demande d’utiliser le traitement personnel de la patiente puisque son mari l’a avec lui. Je vais donc expliquer la situation au mari qui refuse de me donner les boîtes de médicaments car « c’est lui qui gère » le traitement de son épouse. Je retourne voir Yannick pour l’en informer, il me dit qu’il va rajouter la mention « Traitement personnel du patient » sur la prescription. J’administre donc l'enoxaparine selon la prescription, je n’administre pas le TemeritDuo. J’explique au mari qu'il doit donner à son épouse « l'autre traitement par voie orale prescrit ce jour ». Tous les médicaments prescrits pendant l’hospitalisation, sauf le TemeritDuo, ont été administrés à la patiente par les infirmières (l’analyste le vérifie en consultant le suivi des administrations sur le logiciel durant l’entretien avec Myriam H).

**Autres informations utiles sur le Pôle Santé Eula**

**Suite à ces entretiens, vous consultez la gestion documentaire de l’établissement**. Voici vos constats :

* Absence de procédure sur la gestion des traitements personnels
* Procédure « Prescription sur le logiciel d’aide à la prescription (LAP) » version n°1 du 03/04/2016 (non révisée depuis, ne mentionne pas la gestion des traitements personnels et des produits hors livret)

**N.B. :** le dossier patient en SSR n’est pas informatisé, le SSR n’a pas d'accès au dossier patient informatisé du service de chirurgie